



DECISION DU PRESIDENT N°2020/016
Prise sur la base de l'article 1-II de l'Ordonnance
n° 2020-391 du 1er avril 2020

Portant décision de réouverture du centre nautique Pierre de Coubertin et approbation du protocole sanitaire s'y appliquant

LE PRESIDENT DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

- VU l'arrêté ministériel du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 et notamment la fermeture des établissements de bain pendant l'épidémie ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;
- VU le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- VU le guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives édité par le ministère des Sports et actualisé au 3 juin 2020 ;
- VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 1-II ;
- VU la compétence de Saint-Louis Agglomération relative à la gestion des équipements de bain à savoir la piscine couverte à Village-Neuf et le centre nautique « Pierre de Coubertin » à Saint-Louis ;
- VU l'avis favorable du Préfet délivré par courrier en date du 24 juin 2020 ;

CONSIDERANT l'état d'urgence sanitaire instauré par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et la fermeture des établissements de bain qui a précédé cet état d'urgence par application de l'arrêté ministériel du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

CONSIDERANT la possibilité de réouverture de ces équipements à compter du 2 juin 2020 dans le cadre d'un protocole sanitaire à mettre en place et conforme au guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives édité par le ministère des Sports ;



DECIDE :

Article 1 - que le centre nautique Pierre de Coubertin (4 Rue Saint-Exupéry, 68300 Saint-Louis) est, dans le cadre du déconfinement progressif suite à l'épidémie de Covid-19, réouvert au public à compter du mercredi 1^{er} juillet 2020 ;

Article 2 - que cette ouverture se fera dans des strictes conditions sanitaires précisées dans le protocole sanitaire annexé à la présente décision qui a valeur d'additif au règlement intérieur du centre nautique. Les usagers sont ainsi tenus au strict respect de ce protocole sous peine de sanctions telles que prévues dans le règlement intérieur général de l'établissement. Ledit protocole fera par ailleurs l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement afin d'être porté à la connaissance de tous ;

Article 3 - que toute modification audit protocole se fera en conformité avec les textes édictés au niveau national ou préfectoral en fonction de l'évolution de l'épidémie ;

Article 4 - que Monsieur le Directeur Général des Services de Saint-Louis Agglomération et Monsieur le Directeur des Sports de Saint-Louis Agglomération sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à SAINT-LOUIS, le 26 juin 2020
Le Président

Jean-Marc DEICHSANN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois suivant sa publication.



PROTOCOLE D'OUVERTURE DU
CENTRE NAUTIQUE PIERRE DE COUBERTIN
POST DECONFINEMENT

Une réorganisation complète a été repensée pour permettre aux usagers de venir nager au Centre Nautique. Nous avons dû prendre en compte tous les dispositifs à mettre en place par le biais de nombreux moyens humains, matériels et financiers.

Notre priorité, reste le respect et l'application des gestes barrières contre le Covid-19. Chaque usager doit impérativement respecter ce nouveau protocole pour sa propre sécurité ainsi que celle des autres usagers se trouvant dans l'établissement.

Pour cela, nous avons mis en place méthodiquement un protocole qui indique clairement le cheminement à suivre pour se rendre au bord des bassins.

SOMMAIRE :

- INSCRIPTIONS page 1
- CAPACITE D'ACCUEIL page 2
- HORAIRES PUBLIC page 3
- EFFECTIF DU PERSONNEL page 4 – 5
- GESTES BARRIERES – HYGIENE page 6
- CHEMIN DU BAIGNEUR EN IMAGE page 7 -12

INSCRIPTIONS :

Nous proposons aux usagers de s'inscrire et effectuer le paiement en ligne, par le biais d'une plateforme (prestataire : ELISATH), selon les nouvelles plages horaires adaptées pour l'occasion, et pour une durée totale de :

- 1H30 maximum par personne pour le bassin Olympique (Temps de change compris).
- 3H30 maximum par personne pour le bassin Loisir (Temps de change compris).

Chaque personne ne pourra s'inscrire qu'une fois par jour.

L'utilisation de l'abonnement annuel pourra être utilisé, mais il faudra tout de même réserver le créneau sur la plate-forme en ligne. Une inscription et un paiement pourra se faire à l'accueil pour les personnes ne disposant pas d'outils informatique personnel.

CAPACITE D'ACCUEIL :

L'établissement aura une capacité d'accueil par créneau limitée à :

- 82 personnes dans le bassin Olympique (soir 8 par ligne d'eau (4) et 50 hors lignes)
- 100 personnes dans le bassin Loisir

Soit une fréquentation maximale instantanée limitée à 182 personnes / créneau (au lieu de 2000 habituellement)

La pataugeoire restera fermée.

Les espaces verts seront accessibles mais sont exclus : les plateaux sportifs pour la pratique de sports collectifs, ainsi que les terrains de beach-volley.

Pour la saison 2020, il n'y aura pas de toboggan. L'ancien a été démonté et le nouveau ne sera pas installé cette année. Le bassin de réception du toboggan sera fermé en tout temps.

Une possibilité s'offre aux clients pour des séances aqualudiques limitées à 10 personnes pour garantir la distanciation sociale. Ces séances sont soumises à inscription via la plate-forme, et sur un calendrier dédié.

HORAIRES PUBLIC

Du 01/07/2020 au 31/08/2020 du lundi au dimanche bassin Olympique :

- **08h30 à 09h45***
- Fermeture de 10h00 à 10h30 pour nettoyage / désinfection
- **10h30 à 11h45***
- Fermeture de 12h00 à 12h30 pour nettoyage / désinfection
- **12h30 à 13h45***
- Fermeture de 14h00 à 14h30 pour nettoyage / désinfection
- **14h30 à 15h45***
- Fermeture de 16h00 à 16h30 pour nettoyage / désinfection
- **16h30 à 17h45***
- Fermeture de 18h00 à 18h30 pour nettoyage / désinfection
- **18h30 à 19h45***
- Fermeture à 20h00

Du 01/07/2020 au 31/08/2020 lundi au dimanche bassin Loisir :

- **8h30 à 11h45***
- Fermeture de 12h00 à 12h30 pour nettoyage/désinfection
- **12h30 à 15h45***
- Fermeture de 16h00 à 16h30 pour nettoyage/désinfection
- **16h30 à 19h45***
- Fermeture à 20h00

Du 01/09/2020 au 13/09/2020 lundi, mardi, jeudi et vendredi au bassin olympique :

- **11h30 à 12h45***
- Fermeture de 13h00 à 13h30 pour nettoyage / désinfection
- **13h30 à 14h45***
- Fermeture de 15h00 à 15h30 pour nettoyage / désinfection
- **15h30 à 16h45***
- Fermeture de 17h00 à 17h30 pour nettoyage / désinfection
- **17h30 à 18h45***
- Fermeture à 19h00

Du 01/09/2020 au 13/09/2020 mercredi, samedi et dimanche au bassin olympique :

- **09h30 à 10h45***
- Fermeture de 11h à 11h30 pour nettoyage / désinfection
- **11h30 à 12h45***
- Fermeture de 13h00 à 13h30 pour nettoyage / désinfection
- **13h30 à 14h45***
- Fermeture de 15h00 à 15h30 pour nettoyage / désinfection
- **15h30 à 16h45***
- Fermeture de 17h00 à 17h30 pour nettoyage / désinfection
- **17h30 à 18h45***
- Fermeture à 19h00 pour nettoyage / désinfection

Du 01/09/2020 au 13/09/2020 lundi, mardi, jeudi et vendredi au bassin loisir :

- **11h30 à 14h45***
- Fermeture de 15h00 à 15h30 pour nettoyage/désinfection
- **15h30 à 18h45***
- Fermeture à 19h

Du 01/09/2020 au 13/09/2020 mercredi, samedi et dimanche au bassin loisir :

- **09h30 à 10h45***
- Fermeture de 11h00 à 11h30 pour nettoyage/désinfection
- **11h30 à 14h45***
- Fermeture de 15h00 à 15h30 pour nettoyage/désinfection
- **15h30 à 18h45***
- Fermeture à 19h

**L'évacuation des bassins sera effectuée 15 minutes avant la fermeture.*

EFFECTIF DU PERSONNEL

Période du 01/07/2020 au 13/09/2020 – Bassin Olympique + Bassin Loisir

Le port du masque sera obligatoire pour l'ensemble du personnel.

Accueil :

2 Agents d'accueil pour l'encaissement, assurent l'accueil téléphonique, sont chargés de réguler le flux dans l'espace d'accueil, et de faire respecter les gestes barrières obligatoires (désinfection des mains, port du masque). Les agents auront la charge de prendre les réservations des usagers qui n'ont pas d'accès internet chez eux. Ils participent à la désinfection des tourniquets, poignées de portes, distributeurs TOPSEC et au renfort des agents de nettoyage à l'accueil. Diffusent les annonces micro. Positionnent en temps voulu les barrières permettant le cheminement du baigneur.

Bassins :

- 1 MNS à la sortie du sanitaire olympique pour vérifier que les usagers ont pris leurs douches et le port du bracelet, puis en surveillance au bassin olympique.
- 1 MNS directement en surveillance au bassin olympique.

- 1 MNS à la sortie du sanitaire loisir pour vérifier que les usagers ont pris leurs douches et le port du bracelet, puis en surveillance au bassin olympique.
- 1 MNS directement en surveillance au bassin loisir.

Une rotation à chaque créneau peut être envisageable afin de permettre aux agents de varier les tâches journalières et de faire perdurer une efficacité constante tout au long de la journée.

Chaque MNS désinfectera son poste avant la rotation. L'animateur de séance aqualudique désinfecte le matériel (guidon bike, haltères...) mis en place avant que l'usagers n'y accède.

Médiation :

Agent 1 : Avant ouverture des portes d'entrée au public, il se positionne devant l'établissement. Il a la mission de gérer les flux, de faire respecter les gestes barrières et les règles de distanciation physique.

Une fois la vague de public passée, il effectue des rondes à l'avant de l'établissement (accueil) sur les zones de file d'attente et dans l'entrée.

Avant la fin du créneau en cours, il se repositionne au niveau de l'entrée pour gérer les flux sortants, et veiller à ce que personne n'entre.

Agent 2 : Se positionne derrière les tourniquets du côté de l'accès au bassin olympique. Il distribue les bracelets permettant l'accès au bassin.

Une fois l'ensemble des clients dans les espaces de baignade, l'agent repositionne le barriérage, effectue des rondes entre les sanitaires, le bassin et les espaces verts.

Au signal sonore d'évacuation, il gère les flux de sortie des bassins, en passant par la zone de rhabillage et jusqu'à l'allée centrale.

En tout temps, il fait respecter les gestes barrières, et règles de distanciation physique.

Une fois le public complètement sorti, il se positionne derrière les tourniquets pour distribuer les bracelets à la vague d'usagers suivante.

Agent 3 : Se positionne derrière les tourniquets du côté de l'accès au bassin loisir.

Il distribue les bracelets permettant l'accès au bassin.

Une fois l'ensemble des clients dans les espaces de baignade, l'agent prend le relai de l'agent 2 et distribue les bracelets aux usagers du bassin loisir ET olympique (2 couleurs différentes).

Au signal sonore d'évacuation, il gère les flux de sortie de des tourniquets, repositionne le barriérage, positionne les barrières pour gérer les flux ; où il récupère/ découpe les bracelets et signale la prise de gel hydroalcoolique aux usagers, avant qu'ils ne touchent le bouton d'activation du tourniquet pour la sortie.

En tout temps, il fait respecter les gestes barrières, et règles de distanciation physique.

Une fois le public complètement sorti, il se positionne à nouveau derrière les tourniquets côté loisir pour distribuer les bracelets à la vague d'usagers suivante.

GESTES BARRIERES – HYGIENE

Dès l'entrée de l'établissement, le rappel des règles d'hygiène et de distanciation est effectué par affichage. Du gel hydroalcoolique sera à disposition de tous. La désinfection des mains ainsi que le port du masque sont obligatoires. Le port du masque est obligatoire pour toute personne âgée de 11 ans et plus excepté pour la pratique d'activités physiques.

Les regroupements de plus de 10 personnes sont interdits dans l'établissement.

Il est demandé aux personnes présentant des symptômes liés au Covid-19 de ne pas venir à la piscine.

Un sens de circulation est organisé afin que les usagers ne reviennent pas en arrière :

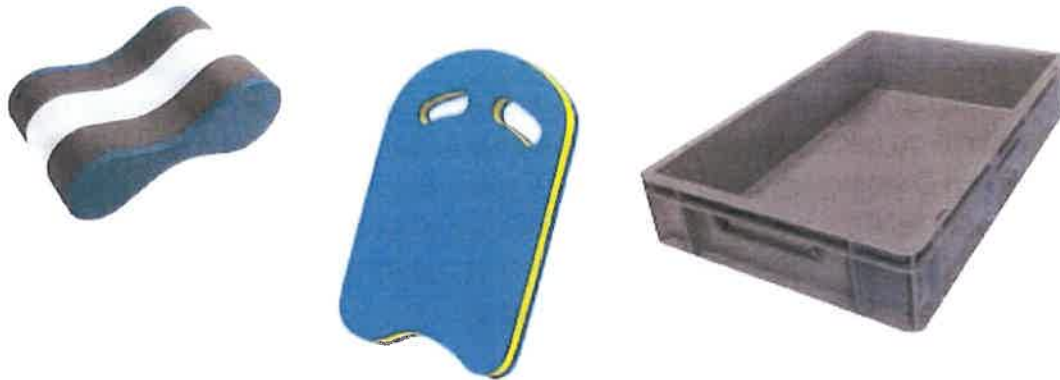
- File d'attente spécifique à chaque bassin, à l'extérieur du bâtiment sera mis en place pour les 2 espaces de baignades identifiés.
- File d'attente en caisse avec une délimitation visible pour des passages en caisse pour des questions ou/et réservation ou/et paiements.
- Des masques sont mis à dispositions des usagers qui n'en aurait pas pour entrer dans l'établissement.
- Déshabillage s'effectuera dans les cabines situées du côté où l'utilisateur a réservé son créneau (Olympique ou Loisir) : la capacité d'accueil de chaque vestiaire est inscrite sur la porte de chaque vestiaire.
- Une zone de retrait du masque est prévue avant la douche (poubelle).
- Douche savonnée obligatoire dans les sanitaires du côté où l'utilisateur a réservé son créneau (Olympique ou Loisir) (1 douche sur 2 sera condamnée, idem pour les urinoirs)
- Passage au pédiluve
- Dépôt du sac dans les emplacements réservés afin de respecter les distanciations entre les usagers.
- Baignade aura lieu uniquement dans le bassin qui a été réservé (selon les capacités annoncées ci-dessus). Les sanitaires seront accessibles pendant le temps de nage, mais les douches seront condamnées (barrières).
- La sortie se fait par la zone de rhabillage située sur les espaces verts, puis par l'allée centrale (pour faire un circuit), pas de douche ni de sèche-cheveux, les usagers pourront être orientés par un agent de médiation pour se diriger vers la sortie, avant de passer les tourniquets obligation de se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique, enlève le bracelet et puis sortiront par les tourniquets.

LE CHEMIN DU Baigneur

Le maillot de bain devra être porté au préalable par l'usager afin de gagner du temps dans les cabines, pour des questions d'hygiène, la douche savonnée sera obligatoire avant d'entrer dans les bassins.

1. Entrée par les portes d'entrées latérales en faisant attention de choisir la file du côté du bassin réservé (à gauche pour le bassin Loisir et à droite pour le bassin Olympique), et de respecter 1 mètre de distance avec les personnes en attente. Pour se repérer, des délimitations seront mises en place.
2. Les usagers auront l'obligation de se désinfecter les mains en rentrant dans l'établissement. Un gel hydroalcoolique sera mis à disposition. Le port du masque, quant à lui, reste obligatoire.
3. Si ces premières recommandations sont appliquées, les usagers pourront alors se diriger vers les tourniquets, muni de leurs tickets code-barres. Après le franchissement des tourniquets, un agent de médiation remettra aux usagers un bracelet de couleur correspondant au bassin réservé.
4. Passage par des zones délimitées pour se diriger vers les cabines de déshabillage.
5. Les usagers entrent dans une cabine de déshabillage disponible.
Il y aura 13 cabines de chaque côté (olympique et loisir = soit 26 cabines en tout)
6. Les casiers seront condamnés. Il est demandé de venir à la piscine avec sa tenue de bain préalablement sur soi afin d'éviter un temps de change trop long. Une fois le client changé, il emmènera TOUTES ses affaires personnelles (rangées dans un sac) jusqu'aux zones de « dépose sacs » (gradins ou espaces verts)
7. Les usagers pourront se diriger aux douches et aux toilettes. (1 sur 2), et accrocher leurs sacs contenant leurs affaires personnelles aux crochets prévus à cet effet.
8. Une fois arrivés au bassin olympique ou loisir, ils pourront ensuite déposer leurs sacs aux emplacements spécifiquement aménagés (gradins ou espaces verts, en respectant les distances sécuritaires)
9. Le bassin olympique sera matérialisé par des lignes d'eau (4) afin que les nageurs puissent utiliser leur matériel. Un bac de désinfection du matériel (planche, plaquettes, brassards...) sera mis à disposition dès la sortie des pédiluves.
10. Attention, les usagers devront respecter le temps prévu à la nage ainsi que le bassin réservé. A la fin de chaque créneau de nage ou de baignade, un appel micro sera émis pour les avertir de la fin du temps réglementaire.

11. Le matériel personnel de natation ainsi que les brassards seront autorisés pendant cette période. Il sera demandé de désinfecter son matériel avant chaque utilisation dans les bacs prévus à cet effet à la sortie des pédiluves de chaque bassin.



12. A la sortie du temps de baignade, les nageurs pourront prendre la direction des zones de rhabillage situées sur les espaces verts pour se changer. Les cabines individuelles situées à l'intérieur du bâtiment seront indisponibles (nettoyage pour le créneau suivant) puisque le circuit ne permet pas de retour en arrière.

13. Lors de la sortie, aucun sèche-cheveux ne sera accessible.